



PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chaumont, le 16 octobre 2020.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉCHERESSE : Levée des mesures de restrictions des usages de l'eau en Haute-Marne

Le déficit pluviométrique global associé aux fortes chaleurs de ces derniers mois a eu un impact majeur sur le débit des cours d'eau et donc sur ces milieux naturels. Les nappes d'eau souterraines, alimentant la quasi-totalité de nos besoins domestiques ont également été fortement touchées et de nombreuses communes ont connues des difficultés d'alimentation.

Les derniers épisodes pluvieux ont permis une nette amélioration de la situation hydrologique sur le département. Il faudra, par contre attendre la fin de l'hiver pour connaître l'état de recharge des nappes souterraines.

Dans ces conditions, et compte tenu du caractère saisonnier des restrictions des usages de l'eau en vigueur jusqu'au 31 octobre (remplissage des piscines, arrosage de jardins, lavage de véhicules...), Monsieur Joseph ZIMET, préfet de la Haute-Marne, a décidé de ne pas prolonger les arrêtés préfectoraux « sécheresse ».

La situation reste fragile, et la plus grande vigilance doit être maintenue au risque d'être confrontés à de futurs déficits hydriques. Monsieur le Préfet de la Haute-Marne encourage tous les acteurs (particuliers, collectivités, entreprises, administrations, exploitants agricoles, etc.) à continuer dans le même esprit d'économie de la ressource en eau et de solidarité entre les usagers, et ce durant toute l'année.

Les usages spécifiques, tels que les travaux en cours d'eau, le fonctionnement des ouvrages hydroélectriques, usines ou stations d'épuration ou encore l'alimentation des canaux, restent encadrés par la réglementation générale (au titre de la « loi sur l'eau » ou de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Les services préfectoraux resteront vigilants par rapport à ces usages désignés comme « à enjeux » par le législateur.

Cette vigilance s'applique quelle que soit l'origine de l'eau, qu'il s'agisse d'eau provenant du réseau d'alimentation public, de prélèvements dans les cours d'eau ou leur nappe d'accompagnement (nappe en équilibre avec les rivières), ou de puits personnels.

Chacune et chacun d'entre nous doit conserver des comportements responsables dans sa consommation en eau. Au-delà des économies générées, il en va de la préservation des ressources en eau superficielle et en eau souterraine, essentielles pour notre alimentation en eau potable tout comme pour la préservation de l'eau et de la vie en milieu naturel.

Contact Presse :

Lysiane BRISBARE: 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55